



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Education nationale, jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 14592

Texte de la question

A plusieurs reprises le syndicat national des inspecteurs de l'enseignement technique a appelé l'attention du Gouvernement sur le statut anachronique des inspecteurs de l'enseignement technique. Le SNIET indique que la revalorisation justifiée des enseignants déclassé encore un peu plus les inspecteurs techniques pourtant amenés à exercer encore plus de responsabilités dans le cadre du crédit formation. Les inspecteurs de l'enseignement technique souhaiteraient être assurés que le projet de revalorisation des IET (grade unique, parité avec les IPR revalorisés) sera réel avant la fin de cette année scolaire. M Marcel Dehoux demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il est dans ses intentions de prendre en compte les revendications du SNIET.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre des mesures de revalorisation de la fonction enseignante, le Gouvernement a pris la décision de reexaminer la situation des corps d'inspection et notamment des inspecteurs de l'enseignement technique. Les services du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont élaboré en ce sens un projet. Il donne actuellement lieu à concertation avec les organisations représentatives des personnels d'inspection. Ce projet sera soumis aux instances consultatives paritaires compétentes lorsque les négociations en cours avec les ministères concernés auront permis d'en parfaire la rédaction.

Données clés

Auteur : [M. Dehoux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14592

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2747